

**Préavis n° 52-2021**

**Crédit d'investissement**

**Construction du bâtiment abritant la garderie et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE).**

La commission de l'aménagement du territoire composée de Alain Bonny, Fabrice Schneider, Lionel Vassaux, Nicolas Quirici et Roland Pfister ont pris connaissance, le 13 septembre 2021, du préavis n° 52-2021, présenté par M. Richard Emmenegger, syndic, Christine Carrel, municipale, Mme Brigitte Burri, boursière et Anne-Marie Lagger, greffière.

Concernant l'accueil de la petite enfance, diverses alternatives ont été étudiées. Le bâtiment de l'ancienne école ne répond pas aux exigences de l'OAJE. Le projet de créer des appartements protégés et d'y insérer une crèche n'a pas abouti également.

La commission a relevé plusieurs points particuliers par rapport au dernier rapport sur l'étude pour la construction du bâtiment.

- Le financement n'est pas présenté de la même manière que dans le cadre de l'étude. En effet, l'investissement de 4 millions était censé être réalisé par un apport de 2 millions du fond Fontanellaz et 2 millions du fond de réserve de la future STEP, mais comme on peut le voir dans le préavis 52-2021, le fond de la STEP n'entre plus en ligne de compte et le prélèvement sur le fond Fontanellaz est plus élevé. Quoi qu'il en soit, un emprunt de 454'000.- sur un investissement supérieur à 4 millions semble tout à fait acceptable.
- Le point suivant concerne la route d'accès. Elle ne figure plus dans le susdit préavis. La municipalité nous a expliqué qu'elle ferait l'objet d'une mise à l'enquête séparée. En effet, les routes ont une forte influence sur la péréquation financière et le fait de séparer cet investissement du reste de l'ouvrage, permet de tirer parti de ces avantages financiers. Le montant des 4'054'000 ne concerne donc que le bâtiment.
- La commission a relevé que le prix des matériaux est en constante augmentation et a mis en garde la Municipalité sur ce point. Celle-ci nous a garanti que le montant total ne serait pas dépassé.
- Concernant les aspects techniques nous relevons que le bois de construction pour la réalisation de ce projet proviendra du groupement forestier Broye-Vully. Afin d'anticiper la réalisation d'un second niveau, la structure a été redimensionnée et une épaisseur supplémentaire d'isolation de 4 à 6 cm permettra l'obtention du label Minergie.

Il est intéressant de constater que le budget semble être respecté par rapport au projet d'étude, après avoir reçu un chiffrage concret de la part des entreprises sélectionnées. La commission a aussi constaté que la Municipalité a tenu compte des remarques faites lors de la présentation du préavis 41-2021.

**Préavis n° 52-2021**

**Construction du bâtiment abritant la garderie et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE).**

En conclusion, après discussions et étude du dossier, la commission de l'aménagement du territoire propose à l'assemblée d'accepter le préavis n° 52-2021 tel que présenté aux conditions de financement du futur bâtiment telles que décrites ci-dessus, soit

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 454'000.- destiné à financer la construction du bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire.
- De prélever 2'600'000.- sur le fond Fontanellaz
- De prélever 1'000'000.- sur la trésorerie courante.

La commission remercie M. Emmenegger, Mme Carrel, Mme Burri et Mme Lager pour les informations et explications fournies.

Cudrefin, le 23 septembre 2021

**Préavis n° 52-2021**

**Construction du bâtiment abritant la garderie et l'unité d'accueil pour écoliers  
(UAPE).**

**Commission de l'aménagement du territoire**

Président :

Roland Pfister



Membre :

Alain Bonny



Membre :

Nicola Quirici



Membre :

Fabrice Schneiter



Membre :

Lionel Vassaux

